



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du CESFO du 1er juillet 2022

Le quorum n'étant pas atteint à 12h00, l'Assemblée Générale s'est valablement réunie à 12h30 avec 30 présents.

Invitée : Khadija Boutkil (Auditor Conseil).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du CESFO du 24 juin 2021
2. Rapports d'activités pour l'exercice clos au 31 décembre 2021
3. Présentation des rapports financiers et du rapport du commissaire aux comptes
4. Questions diverses

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les membres de l'association présents.

L. Tassan-Got, Président du CESFO, ouvre la séance à 12h30.

1

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du CESFO du 24 juin 2021

Suite à la dernière assemblée, le Président rappelle que pour des raisons administratives, le PV du 24 juin 2021 a été validé par le Bureau du CESFO. Celui-ci demande à l'assemblée s'il y a des questions et des remarques. Aucune question et observation n'est formulée par l'assemblée.

De ce fait, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Rapports d'activité pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 Secteur Restauration

D. Bony-Bellicaud, Présidente Adjointe, présente le rapport d'activité du secteur de la restauration (voir document annexé).

Le Président informe que l'excédent stock n'est pas comptabilisé dans le plateau-repas des convives.

Un adhérent fait remarquer que dans le futur, les administrations pourraient compenser la restauration du CESFO par des chèques restaurant. Quel est le coût réel du plateau-repas ?

L. Tassan- Got : Le coût réel est de 17,22 € sur l'année 2021. Cette augmentation est due à la diminution de la fréquentation dans les restaurants. Le nombre de repas servis annuellement est passé de 400 000 à 200 000. Quant à la masse salariale, elle est restée inchangée.

D. Bony-Bellicaud : Dans l'objectif, de suivre la loi Egalim, le CESFO est plus enclin à valoriser des denrées alimentaires des producteurs locaux, mais ceci a un coût pour le prix du plateau-repas.

Sur le budget 2021, on note un déficit de 114 481 €.

Secteur Enfance

S. Caminade, Vice-Président chargé de l'enfance, présente le rapport d'activité de son secteur (voir document annexé).

Sur le budget 2021, on note un déficit de 35 882 €.

Secteur Culture et Loisirs

L. Tassan-Got, présente le rapport d'activité du secteur Culture et Loisirs (voir document annexé).

Le Président informe que suite au Conseil d'Administration qui s'est tenu le 7 avril 2022, il a été voté la possibilité d'ouvrir la location du Domaine de l'Aubette aux adhérents extérieurs, uniquement en dehors des périodes d'avril à octobre.

Sur le budget 2021, on note un excédent de 8 266 €.

Vote sur les 3 rapports d'activités : **POUR à l'unanimité.**

3. Présentation des rapports financiers et du rapport du commissaire aux comptes

Mme. K. Boutkil, la commissaire aux comptes présente les comptes 2021.

Suite aux présentations des rapports d'activité des différents secteurs du CESFO et des discussions qui ont suivi.

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un déficit de 142 097 € et affecté comme suit :

- Restaurants (réserves de trésorerie) : - 114 481 €.
- Enfance (réserves diverses) : - 35 882 €.
- CLS (réserves diverses) : 8 266 €.

2

Vote sur le rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes : POUR à l'unanimité.

Quitus pour la gestion au bureau du CESFO : POUR à l'unanimité.

4. Divers

Le Président rappelle qu'en 2021 il a été constaté une forte diminution des recettes du secteur restauration. Celui-ci est lié essentiellement au coût du petit fonctionnement qui est imputé aux rationnaires. L'Université Paris-Saclay et le CNRS doivent nous verser une subvention exceptionnelle liée à la crise COVID.

Anne Schuhl nous indique que le restaurant de Bures n'est actuellement pas en état, qu'un minimum de travaux doit être réalisé pour son bon fonctionnement. Le service du patrimoine de l'Université ne donne aucune échéance pour les travaux à venir.

Le Président indique que nous sommes là uniquement pour faire remonter les informations liées aux problèmes à traiter mais le service du patrimoine est seul à pouvoir appliquer les pénalités de retard prévues aux contrats. Les travaux sont réalisés et payés mais ne sont ni contrôlés ni suivis, l'Université ne joue pas son rôle.

Un membre participant propose d'aller à la rencontre des adhérents, afin de réaliser une pétition au sein du restaurant de Bures, pour obtenir le soutien des personnels dans le but de faire avancer les travaux du monte-charge, en panne depuis plusieurs mois.

L'ordre du jour étant épuisé, et, en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 14h30.

Le Président du CESFO

Laurent Tassant-Got